

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**4 FÉVRIER 2019 à 20h00**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1 -Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 -Adoption des minutes (séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019)
- 3 -Approbation des comptes
- 4 -Lecture de la correspondance et dépôt de cette correspondance aux archives
- 5 -Renouvellement de l'assurance-caution et cotisation à l'A.D.M.Q.
- 6 -Renouvellement de la contribution 2019 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (Réseau Biblio)
- 7 -Prêt gratuit de la salle municipale au Centre de loisirs de Saint-Adelphe inc. pour la tenue de bingos au cours des années 2019 et 2020.
- 8 -Appui au St-Adelforce dans sa demande financière présentée dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT).
- 9- **REPORTÉ** *Adhésion au protocole d'intervention sauvetage d'urgence en milieu isolé préparé pour les municipalités de Mékinac*
- 10-Parrainage de deux finalistes de Saint-Adelphe au Gala *Gens de terre & Saveurs de la Mauricie 2019*
- 11-Appui à «Garage G. Champagne Inc. » dans sa démarche auprès de Bombardier Produits récréatifs (BRP), afin qu'il puisse maintenir sa concession des produits SKI-DOO à Lac-aux-Sables
- 12-Acceptation du rapport annuel de la R.I.C.M. (mise à jour du schéma de couverture de risques)
- 13-Prêt gratuit de la salle municipale et du parc à la Maison des Familles de Mékinac
- 14-Contrat de fourniture et de plantation de fleurs pour les aménagements paysagers, les pots, les bacs et les jardinières de la municipalité
- 15-Annulation de la résolution 2019-01-15 concernant un mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac (évacuation de l'eau sur la rue Industrielle) pour corriger la formulation de cette résolution
- 16-Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac (évacuation de l'eau sur la rue Industrielle)
- 17-Commandite au St-Adelforce Édition 2019, prêt gratuit des locaux et des terrains et fermeture d'une rue
- 18-Demande à Déry Télécom d'offrir à ses clients situés au sud de Portneuf le service de diffusion des nouvelles de la Mauricie
- 19-VARIA :
  - Rejet de la demande de Mme Nathalie Tremblay (remboursement de taxes)
  - Appui à la F.Q.M. concernant le dossier de la taxe d'accise
- 20-Période de questions
- 21-Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général, Sec.-trésorier

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quatrième jour de février de l'an 2019, à 20h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Trois (3) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 02.

**2019-02-20 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que  
présenté par monsieur le maire.

**Adopté**

**2019-02-21 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, soit adopté tel que  
rédigé par monsieur Daniel Bacon, directeur général, secrétaire-trésorier.

**Adopté**

**2019-02-22 Approbation des comptes**

14901 Telus	80,48
14902 Daniel Bacon	40,00
14903 Hydro-Québec	1 937,14
14904 Yves Mongrain	20,00
14905 Jean Rousseau	260,00
14906 Postes Canada	7,35
14907 Telus	876,54
14908 Daniel Bacon	43,08
14909 Postes Canada	95,57
14910 Marcel guimond & Fils	28 617,20
14911 ANNULÉ	
14912 A.D.M.Q.	880,33
14913 Boutique Fleur de Mai enr.	114,98
14914 La Capitale assurance	1 762,43
14915 Service Cité propre	2 893,54
14916 La COOP Novago	742,43
14917 C.R.S.B.P.	6 766,66
14918 C.N.E.S.S.T.	39,94
14919 Distribution Robert enr.	273,43
14920 Englobe Corp.	1 138,37
14921 Eurofins	105,20
14922 Distribution Vithemon	12,25
14923 Ferme Repau & Fils	1 267,60
14924 La Pérade Ford	2 380,79
14925 Fourniture Denis	1 103,71
14926 G.A. Automobile	15,46
14927 Le Groupe A & A	117,50
14928 Florence Guay	25,00
14929 Le Groupe Harnois	666,78
14930 Idées..Fil	99,88
14931 Librairie Archambault	125,79
14932 Le Mercier St-Tite	137,68
14933 MicroGest Informatique	1 192,59
14934 MODOC	288,02
14935 Yves Mongrain	20,00
14936 M.R.C. de Mékinac	38 170,37
14937 OZE Publicité	68,99
14938 Régie des incendies Centre Mékinac	22 550,00
14939 Ville de St-Tite	45,99
14940 Mario Montambault	107,80
14941 Financière Banque nationale	3 452,13

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que M. Daniel Bacon, directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec.-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'en date du 4 février 2019, il y a suffisamment de crédits budgétaires disponibles dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de janvier 2019.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Ville de St-Tite: Vente à notre municipalité d'un coupe-bordure à glace pour la patinoire (40\$).

Régie incendies Centre Mékinac: Recommandation aux municipalités membres de prioriser un projet commun entre les municipalités pour la mise à jour des plans de mesures d'urgence dans le cadre du Programme d'aide financière de la Sécurité civile.

Régie incendies Centre Mékinac: Un protocole d'intervention « Sauvetage d'urgence en milieu isolé » a été déposé à la Régie pour les municipalités de Mékinac et demande aux municipalités d'en vérifier le contenu et de formuler des recommandations.

Agence municipale 911: Montant de 4 500 \$ à notre municipalité dans le cadre du Programme d'aide pour la préparation aux sinistres (Sécurité civile).

U.P.A. Mauricie: Offre de partenariat - Parrain d'un lauréat et finaliste au Gala Gens de Terre et Saveurs 2019.

Cour municipale MRC Mékinac: Remboursements des amendes du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018 Chèque de 3 786 \$.

École Paul-Le-Jeune: Remerciements pour la commandite (Album des finissants).

Réseau Biblio: Contribution + frais informatiques 2019= 5 885,33\$ soit 5,23\$/ citoyen.

Assoc. Dir. Municipaux Qc: Renouvellement de la cotisation d'adhésion et des assurances.

Min. Transports: Récépissé de la résolution demandant l'exemption du dépôt de garantie pour des travaux de moins de 10 000 \$ sur le réseau routier du ministère.

Centre Multi Jardins : Offre de services pour les aménagements floraux été 2019.

Mutuelle municipalités Qc: Ristourne 2018 versée à notre municipalité : 2 025 \$.

Féd. Québ. mun.: Appel aux municipalités à rencontrer les députés fédéraux de leur circonscription pour les inciter à reconnaître davantage de projets admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

St-Adelforce : Demande d'appui à la municipalité pour l'obtention d'une commandite pour le St-Adelforce suite à un projet présenté via le Fonds (FDT), la M.R.C. de Mékinac.

Min. des Finances : Chèque au montant de 55 000 \$ accordé à la municipalité (subvention 1<sup>er</sup> août 2017 FAC-25161-1 amélioration du réseau routier au montant de 40 000 \$) et (subvention 20 juillet 2018 FAC-27058-1 amélioration du réseau routier 15 000 \$).

Min. des Finances: Chèque au montant de 16 214,73 \$ (subvention Route Bureau volet acc. Investissement D19022047.

Société histoire (J. Thiffault): Remerciements à la municipalité pour sa contribution (salle gratuite) à l'organisation de la Fête au Village.

### **2019-02-23 Acceptation et dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par M. Daniel Bacon, directeur général/secrétaire-trésorier.

**Adopté**

### **2019-02-24 Renouvellement de l'assurance-caution et de la cotisation à l'A.D.M.Q. année 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le paiement de l'assurance caution (cautionnement et responsabilité professionnelle, assurance frais juridiques) de

l'Association des directeurs municipaux du Québec et la cotisation pour faire partie de cette association en 2019, pour un montant total de 811,00 \$ excluant les taxes.

**Adopté**

**2019-02-25 Renouveau de la contribution 2019 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle sa contribution annuelle 2019 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., au montant de 5 885,33 \$, sans les taxes.

**Adopté**

**2019-02-26 Prêt gratuit de la salle municipale au Centre de loisirs de Saint-Adelphe inc. pour la tenue de bingos au cours des années 2019 et 2020**

CONSIDÉRANT que le Centre de loisirs de Saint-Adelphe inc. souhaiterait tenir des bingos dans la salle municipale de l'hôtel de ville au cours des années 2019 et 2020 et que pour ce faire, il a présenté une demande à la municipalité pour le prêt gratuit de la salle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prête gracieusement la salle municipale au Centre de loisirs de Saint-Adelphe inc. pour la tenue de bingos aux cours des années 2019 et 2020.

Que les dates retenues sont les 22 juin et 21 septembre 2019, ainsi que les 25 janvier et 2 mai 2020.

Que le Centre de loisirs de St-Adelphe inc. verra à obtenir auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, les autorisations requises pour la tenue de ces bingos.

**Adopté**

**2019-02-27 Appui au St-Adelforce dans sa demande financière présentée dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT)**

CONSIDÉRANT que via le Fonds (FDT), la M.R.C. de Mékinac a informé les municipalités de son territoire qu'une enveloppe budgétaire leur était réservée afin de soutenir des projets en lien avec la tenue de festivals;

CONSIDÉRANT que le St-Adelforce, qui en est à sa 15<sup>e</sup> édition en 2019, a présenté une demande de soutien financier dans le cadre du volet « Festivals locaux » admissible à ce fonds;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie le Comité du St-Adelforce dans sa demande présentée à la M.R.C. de Mékinac, visant à obtenir une aide financière au montant de 1 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT).

**Adopté**

***REPORTÉ Adhésion au protocole d'intervention sauvetage d'urgence en milieu isolé préparé pour les municipalités de Mékinac***

*À 20 h 15, Monsieur le conseiller Léon Gagnon déclare qu'il a un intérêt dans le prochain point inscrit à l'ordre du jour intitulé « Parrainage de deux finalistes de Saint-Adelphe au Gala Gens de terre & Saveurs de la Mauricie 2019 », il quitte son siège, sort de la salle des délibérations et ne prend aucunement part aux discussions qui ont porté sur la résolution suivante.*

**2019-02-29 Parrainage de deux finalistes de Saint-Adelphe au Gala Gens de terre & Saveurs de la Mauricie 2019**

CONSIDÉRANT que l'U.P.A. Mauricie tiendra une 6<sup>e</sup> édition du Gala des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie le 17 avril prochain, à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une soirée de reconnaissance permettant de célébrer et de valoriser le travail des entreprises et travailleurs qui se démarquent par leur contribution sociale, économique et environnementale, à travers 10 catégories;

CONSIDÉRANT que deux représentants de la Municipalité de Saint-Adelphe font partie des lauréats et finalistes à ce Gala, soit :

M. Léon Gagnon de Ferme L & J Gagnon de Saint-Adelphe, est en nomination parmi les finalistes dans la catégorie *Agriculteur d'exception*;

Et la Ferme Caribou appartenant à M. Caribou Gignac Mélançon est en nomination dans la catégorie *Nouvelle Entreprise*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe veut se joindre au Comité organisateur afin de participer à l'hommage rendu aux producteurs agricoles, aux entrepreneurs et particulièrement aux finalistes de chez nous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe parraine les deux finalistes qui représenteront Saint-Adelphe dans les catégories susmentionnées au coût de 275 \$ chacun.

Que ce partenariat accordera à notre municipalité une visibilité sur le billet remis au finaliste.

Que le nom de la Municipalité de Saint-Adelphe paraîtra dans la liste des parrains sur une affiche disposée à l'entrée de la salle où se tiendra l'événement, ainsi que dans les capsules vidéo concernant les finalistes.

Que la Municipalité désigne M. Mario Montambault pour la représenter au Gala hommage et défraie les coûts d'inscription de 75 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement.

**Adopté**

*À 20 h 18 M. le conseiller Léon Gagnon revient à l'intérieur de la salle des délibérations, reprend son siège pour la poursuite de la séance du conseil.*

2019-02-30

**Appui à «Garage G. Champagne Inc. » dans sa démarche auprès de Bombardier Produits récréatifs (BRP), afin qu'il puisse maintenir sa concession des produits SKI-DOO à Lac-aux-Sables.**

CONSIDÉRANT que Garage G. Champagne Inc. de Lac-aux-Sables doit renouveler avec Bombardier Produits récréatifs (BRP), son titre de Centre de services qui vient à échéance en mars 2019;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac a été déclarée *MRC Motoneige-Quad* et que le sentier régional Trans-Québec QC 23 passe chez Garage G. Champagne inc., concessionnaire des produits Ski-DOO, lequel est reconnu pour offrir un excellent service aux motoneigistes qui empruntent ce circuit.

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac mise entre autres, sur la popularité des véhicules motorisés récréatifs qui circulent sur son territoire pour favoriser son développement économique et touristique régional et que Garage G. Champagne est un commerce de proximité et sa renommée s'étend bien au-delà de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie Garage G. Champagne de Lac-aux-Sables dans sa demande de maintien de son titre de Centre de services BRP qui vient à échéance en mars 2019 et ce, auprès de Bombardier Produits récréatifs (BRP).

**Adopté**

2019-02-31

**Acceptation du rapport annuel de la R.I.C.M. (mise à jour du schéma de couverture de risques)**

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre Mékinac a présenté aux municipalités membres son rapport annuel de mise à jour du schéma de couverture de risques pour approbation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Adelphe ont pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le rapport annuel de mise à jour du schéma de couverture de risques préparé par la Régie des incendies du Centre Mékinac. **Adopté**

**2019-02-32 Prêt gratuit de la salle et du parc municipal à la Maison des Familles de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles de Mékinac souhaiterait tenir la *Journée des Familles de Mékinac* le 11 mai 2019 dans notre municipalité et qu'à cette occasion, une multitude d'activités seront offertes de 10h à 16h;

CONSIDÉRANT que cet évènement est gratuit pour tous;

CONSIDÉRANT qu'une demande pour la location de la salle municipale, du parc municipal et du centre multifonctionnel a été présentée à la municipalité pour le déroulement des activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prête gracieusement la salle municipale, les équipements et le parc municipal à la Maison des familles de Mékinac et ce, le 11 mai 2019 pour la tenue de l'évènement la *Journée des Familles de Mékinac*.

Qu'en ce qui a trait à la location du centre multifonctionnel, le montant à déboursé au Centre de loisirs de St-Adelphe inc. sera fixé selon l'entente que prendra la Maison des familles de Mékinac avec à cet organisme. **Adopté**

**2019-02-33 Contrat de fourniture et de plantation de fleurs pour les aménagements paysagers, les pots, les bacs et les jardinières de la municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde à «*Centre Jardin Multi-Fleurs enr.*», le contrat pour la fourniture et la plantation de fleurs dans les jardinières, les bacs et les caissettes appartenant à la municipalité pour l'été 2019 et ce, au coût de 2 219 \$, excluant les taxes, le tout selon la 2<sup>e</sup> soumission reçue par courriel en date du 12 février 2019.

Que certaines modifications pourront être apportées aux sortes de fleurs, après discussion avec le directeur général M. Daniel Bacon, ou la conseillère municipale, responsable des aménagements floraux soit Mme Suzanne Tessier. **Adopté**

**2019-02-34 Annulation de la résolution 2019-01-15 concernant un mandat accordé à l'ingénieur de la MRC de Mékinac (évacuation de l'eau sur la rue Industrielle) pour corriger le libellé de ladite résolution**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté la résolution 2019-01-15 visant à accorder un mandat au service d'ingénierie de la M.R.C. de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe annule la résolution 2019-01-15 concernant un mandat accordé au Service d'ingénierie de la MRC de Mékinac (évacuation de l'eau sur la rue Industrielle) afin de corriger le libellé de cette résolution dans le but d'y apporter des précisions sur les tâches à réaliser par l'ingénieur. **Adopté**

**2019-02-35 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac (évacuation de l'eau sur la rue Industrielle)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un mandat au Service d'ingénierie (ingénieur) de la M.R.C. de Mékinac pour la préparation d'un avis technique pour les travaux à effectuer dans le but de permettre l'évacuation de l'eau stagnante qui s'accumule sur la rue Industrielle à Saint-Adelphe. **Adopté**

**2019-02-36 Commandite au St-Adelforce Édition 2019, prêt gratuit des locaux et des terrains et fermeture d'une rue**

CONSIDÉRANT que le Comité St-Adelforce prépare sa 15<sup>e</sup> édition les 28 juin, 29 juin et 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que cet événement attire à chaque année un très grand nombre de visiteurs et des compétiteurs de partout en province;

CONSIDÉRANT que cette année, pour souligner le 15<sup>e</sup> Anniversaire du St-Adelforce, le championnat provincial du Circuit Hommes forts sera sur place le 30 juin et que les compétitions seront diffusées à l'émission « Championnat du Québec – Circuit Hommes forts » sur les ondes de la chaîne télévisuelle sportive RDS, offrant ainsi une visibilité hors du commun à notre municipalité;

CONSIDÉRANT le temps, l'argent et l'énergie que le Comité St-Adelforce fournit pour l'organisation de ce championnat et qu'il compte sur des partenaires financiers pour en assurer le succès;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 4 500 \$ à la réalisation de la quinzième édition 2019 de l'événement St-Adelforce.

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise le Comité responsable de l'événement St-Adelforce à utiliser sans frais l'électricité, à occuper sans frais les locaux, les terrains municipaux et la patinoire les 28 juin, 29 juin et 30 juin 2019.

Que la Municipalité autorise le Comité St-Adelforce à bloquer l'accès d'un secteur de la rue Baillargeon pour assurer la sécurité des piétons, procéder à l'installation d'un bloc sanitaire mobile et autoriser des espaces de stationnement à des véhicules campeurs à la hauteur du parc municipal.

Que la Municipalité de St-Adelphe se dégage de toute responsabilité civile et matérielle et ne se tiendra nullement responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir dans les compétitions qui se dérouleront lors de cet événement.

Que le Comité du St-Adelforce verra à faire signer aux compétiteurs qui participeront aux épreuves, une formule dégageant la Municipalité de St-Adelphe, ses représentants et les organisateurs, de toutes poursuites civiles en cas d'accidents ou incidents qui pourraient survenir aux dates précitées. **Adopté**

**2019-02-37 Demande à Déry Télécom d'offrir à ses clients situés au sud de Portneuf le service de diffusion des nouvelles de la Mauricie**

CONSIDÉRANT que Déry Télécom offre le service de télévision à des clients demeurant à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que les abonnés de Saint-Adelphe n'ont cependant pas accès à la diffusion des nouvelles de la région Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un plus grand nombre de personnes s'abonneraient au service de télévision offert par Déry Télécom si le service de nouvelles de la Mauricie était disponible;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande à Déry Télécom d'offrir à ses clients situés au sud de Portneuf et particulièrement à Saint-Adelphe le service de diffusion des nouvelles de la région de la Mauricie. **Adopté**

**2019-02-38 Rejet de la demande de madame Nathalie Tremblay (remboursement de taxes)**

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Tremblay a présenté une demande à la fin janvier 2019 concernant une remise de taxes de l'immeuble dont elle est propriétaire depuis juillet 2016 et ce, en vertu du règlement 2016-298 (Programme d'accès à la propriété pour une résidence de plus de 20 ans);

CONSIDÉRANT que l'article 4, paragraphe D, dudit règlement stipule que la demande de remboursement doit être déposée par un requérant au plus tard six mois après l'envoi du compte de mutation lié à la transaction ...;

CONSIDÉRANT que la demande de Mme Tremblay a été faite 2½ ans après l'acquisition de son immeuble le 13 juillet 2016, alors que le règlement 2016-298 et le formulaire d'inscription au programme lui ont été remis en juillet 2016, et qu'elle n'a pas déposé sa demande dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT que Mme Tremblay devait prendre connaissance des modalités dudit règlement qu'elle avait en sa possession en juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe ne peut acquiescer à la demande de madame Nathalie Tremblay puisqu'elle ne répond aux exigences de l'article 4, paragraphe D du règlement 2016-298.

**Adopté**

2019-02-39

**Appui à la F.Q.M. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

Il est résolu de transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la



ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

Il est également résolu de transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

**Adopté**

2019-02-40 **Levée de l'assemblée à 20 h 37**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*